

CAPL du 04 juin 2010 Filière Gestion Publique

Affectation des cadres B et C dans les SIP créés au 1er juillet 2010

Déclaration liminaire

Au lendemain d'une nouvelle et forte mobilisation des agents de la DGFIP où 1 agent sur 3 était en grève, et près d'un agent sur deux dans le département, vous nous convoquez à des CAP. La mobilisation, plus forte à la DGFIP qu'ailleurs, s'explique par les conditions de travail déplorables dans notre direction, liées entre autres à la fusion, aux suppressions d'emplois, à la dégradation d'exercice de nos missions, au caractère injuste de certains aspects de la réforme de la grille des B et à l'absence de mesures en faveur de la catégorie C. Bien évidemment, les collègues se sont mobilisés par rapport aux menaces sur l'avenir de leur régime de retraite ainsi que sur l'emploi et les salaires.

L'ordre du jour des CAP est le transfert des agents vers les SIP créés au 1er juillet, structure à laquelle nous nous opposons, en proposant une organisation alternative de nos missions fiscales, économiques, comptables et foncières. Néanmoins, dans l'intérêt des agents, notre délégation sera attentive à ce que ce transfert s'effectue dans les meilleures conditions possibles, tant pour les agents que pour les usagers.

Malgré la réponse parcellaire de M. Parini aux revendications des personnels exposées le 2 mars 2010, la dégradation du dialogue social se poursuit localement : nous n'avons obtenu que tardivement les documents préparatoires et de surcroît, à notre demande ; renseignements pris auprès des collègues, ces documents sont tellement indigents qu'ils éludent tout débat en commission.

Enfin, nous n'avons reçu qu'en fin de journée, la veille, les procès verbaux des précédentes CAP. C'est sûrement pour cela que l'approbation de ces PV n'a pas été mentionnée à l'ordre du jour...

Nous appelons votre attention sur la gestion « peu orthodoxe » de l'affectation sur le poste de caissier aux SIP de Toulouse Cité. Des propos édifiants ont été tenus par l'ancien trésorier lors d'une réunion informelle avec les organisations syndicales : « Si la personne que j'ai choisie ne veut pas aller à la caisse, elle n'a qu'à demander sa mutation ». A ce titre, dans certains départements, pour des emplois de caissier difficiles à pourvoir, l'administration a choisi de faire des appels à candidatures. Dans notre département, le choix d'affecter un agent à la Trésorerie de Toulouse Cité n'a pas été retenu lors de la dernière CAP de mutation, ce qui aurait pu résoudre le problème. Cerise sur le gâteau, nous avons constaté les pressions faites jusque sur la feuille de notation de certains collègues, ce qui est inadmissible. Nous rappelons notre demande de maintien de cette possibilité de rotation qui est garante d'une organisation moins répétitive des tâches.

L'affectation des personnels dans les SIP ne doit en aucun cas les pénaliser en retardant leur mutation locale pour convenance personnelle.

Encore une fois, vous devez entendre le mal-être, la souffrance au travail présents dans tous les postes et services. La fusion, les réformes menées « à la hussarde » ne font qu'aggraver les conditions de travail.



Le dialogue social commence par le respect mutuel des intervenants (direction, représentants du personnel). Nous ne pouvons que déplorer une nouvelle fois le retard (près d'une demi-heure) du Directeur Régional des Finances Publiques. Cette fois-ci nous n'avons pas eu droit à un départ anticipé (cf compte-rendu de la CAPL du 11 février 2010). Néanmoins la Direction considérait cette CAPL comme une simple formalité, il n'y avait rien à discuter !!!

Affectations dans les SIP

Lors de cette CAPL, nous sommes intervenus pour que les personnels affectés dans les cinq nouveaux SIP créés au 1^{er} juillet, ne soient pas pénalisés (blocage) sur leur demande antérieure d'affectation dans le département sur d'autres postes. L'Administration a confirmé la non pénalisation.

SIP RANGUEIL
Michèle BOURRON
Céline CONESA
Michèle DAYDOU
Maryse EYSSAUTIER
Martine FAGNONI
Aline SACCARDO

Corinne DESPOUYS
Nadine GAUSSENS
Marie-France LEFEBVRE
Sophie LUCON
Anne-Marie REVEL
Olivier ZELEI

SIP TOULOUSE CENTRE
Annaïck ALATA
Ellen CALVETE
Franck DEMOL

Simone GALINIER
Jacqueline GASSNER
Béatrice IMGUIMBERT
Eric LAFAGE
Pascal LE BEHEREC
Sophie LERAY
Geneviève TROMPEAUX
Nicolas VILLARS

SIP TOULOUSE NORD
Stéphanie DELMON

Chantal HUORD
Marie-Claude JUSTEAU
Hubert ROBINEAU

**SIP TOULOUSE
NORD-OUEST**
Xavier ANTONY
Mylène BRETON
Philippe CASSAGNE
Magali LABAT
Paul ROGET

Dans les SIP, les emplois selon l'ORE seront pris en compte fin 2010.

La CGT sera vigilante sur les dossiers de notation des agents affectés sur les SIP.

Liste d'aptitude (suite)

Nous avons évoqué à nouveau les nominations de la dernière liste d'aptitude et les traitements inégaux entre collègues. La Direction a du mal à assumer et justifier ses erreurs, erreurs sûrement dues aux difficultés d'exercice de la mission (suppression de personnels à la Direction des Ressources Humaines, comme dans tous les services de la DGFIP).

Nous avons attiré l'attention de la Direction sur les prochaines affectations des lauréats de la liste d'aptitude. Il faudra éviter les crispations qui montent dans le département et agir en toute équité pour l'ensemble des collègues. La prochaine promotion est affectée au 31 août 2010, le mouvement interviendra avec les mutations du 1^{er} septembre 2010.

Nomination hors CAPL

Suite à la nomination d'un collègue hors CAPL sur la trésorerie de Saint-Gaudens Municipale, **nous sommes intervenus pour que cette mutation soit comptabilisée en surnombre et ne vienne en aucun cas interférer les demandes antérieures de mutation interne pour ce poste.** Nous regrettons une fois de plus que la Direction ne nous ait pas entendus lors de la précédente CAPL où nous proposons une rotation de plusieurs collègues qui aurait satisfait un plus grand nombre de collègues ...

Emplois berkanien à la Cité administrative

La Direction a rejeté une fois de plus la possibilité pour un collègue (emploi berkanien) d'étendre ses heures de travail par un avenant au contrat initial. Le DRFIP avait l'air de découvrir le dossier (énoncé depuis longtemps dans différentes instances).

VOS REPRESENTANTS

Elus B : Jean Marc SERVEL 05 61 32 41 07 Boris BEAUDOIN 05 62 27 64 57
Laurent BONNET 05 34 26 52 21

Elues C : Ghislaine REMY 05 61 26 57 14 Marie Françoise CARRE 05 61 26 58 87.
Béatrice SOULANE 05 61 26 57 48 (experte en CAP B)